

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 12 février 2024

Date de convocation : 6 février 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 12 février 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de BACQUEPUIS.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21 Présents : 17 Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Claire CARRERE-GODEBOUT – Marie-Noëlle CHEVALIER – Christiane DEPARIS – Hélène LEROY –
Françoise MAILLARD – Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT – Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Alain DEBUS – Benoît HENNART –
Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Gérard PLESSIS – Jean-Charles PARIS – Laurent VALLEE – Roger
WALLART.

Excusé(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Laurence DUVAL – Martine SAINT LAURENT.

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE ouvre la séance.

Monsieur William HUREL – Maire de Bacquepuis – présent à cette séance, accueille l'ensemble des membres du BUREAU.

- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Alain DEBUS.
- Procès-Verbal du Bureau communautaire du 4 décembre 2023 – Adopté à l'unanimité.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

Numéro délibération	Désignation
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION	
n°1	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE SPORTIF A. CLOUSIER

Objet : Modification du règlement de fonctionnement du complexe sportif André Clousier

Le pôle sportif André Clousier s'est doté de nouveaux systèmes d'affichage à destination des clubs utilisateurs en résidence : panneaux d'affichage et écran numérique, filin en acier pour banderoles.

Désormais, il est mis à disposition de chacun des six clubs en résidence au sein du gymnase, un panneau d'affichage. Ainsi chaque club disposera de son propre espace d'affichage. En complément, un écran numérique, placé dans le hall d'entrée du gymnase est mis à disposition de l'ensemble des clubs pour la promotion de leurs activités ou événements. Enfin, il est mis à disposition un filin en acier pour l'accrochage temporaire de banderoles dans la grande salle durant les événements sportifs ou autres.

Aussi, il est proposé au Bureau Communautaire d'adopter le règlement intérieur relatif au fonctionnement du complexe sportif André Clousier approuvé en commission Tourisme et Sport du 8 février 2024 tel que présenté en annexe.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 donnant délégations de pouvoir au Bureau et portant sur l'adoption des règlements intérieurs et leurs modifications de la Communauté de Communes à l'exception du règlement intérieur du Conseil Communautaire et de celui du personnel,
Vu l'avis favorable de la commission Tourisme et Sport du 8 février 2024,
Vu le rapport de présentation,

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

PROCES-VERBAL BUREAU 12 février 2024

Après avoir entendu le Vice-Président, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'adopter le nouveau règlement intérieur portant sur le fonctionnement du complexe sportif André Clousier, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président à signer ledit règlement intérieur et tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

Le dossier du conseil communautaire du 19 février 2024 est ensuite présenté aux membres du Bureau pour avis.

Fin de séance : 23 h 15.

**Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

